

## PACTE CULTURE

Entre

Le Ministère de la Culture et de la Communication représenté par le Préfet de la Région Centre - Val de Loire, Monsieur Michel Jau,

Ci-après désigné « Le Ministère de la Culture et de la Communication »,

Et

La Ville de Blois, représentée par le Maire, Monsieur Marc Gricourt,

Ci-après désignée « la Ville de Blois » ou « la Ville »,

Et

La Communauté d'Agglomération de Blois, représentée par le Président, Monsieur Christophe Degruelle,

Ci-après désignée « la Communauté d'Agglomération de Blois » ou « Agglopolys »,

Il est convenu ce qui suit :

### Préambule

La culture est un bien commun de la Nation. Plus qu'une compétence, la culture est une responsabilité partagée entre l'État et les collectivités territoriales.

L'implication de la puissance publique traduit l'ambition culturelle autour de laquelle notre pays s'est construit. Elle a accompagné le développement d'une formidable richesse artistique et a opéré un aménagement exceptionnel du territoire, en multipliant les portes d'accès à la culture au travers de lieux et d'institutions relevant, en particulier, du spectacle vivant, du patrimoine, de l'art contemporain et de la lecture publique, et favorisant tant la création, la diffusion ou la formation que les pratiques artistiques et culturelles dans leur diversité. Cette implication a aussi créé les conditions du développement des industries culturelles.

Les politiques culturelles de l'État et des collectivités locales traduisent une vision commune de l'intérêt général et l'adhésion à un socle de valeurs indissociables du projet républicain :

- l'organisation de conditions favorables à la création artistique, à sa diffusion et à son renouvellement ; cela implique le respect de la liberté de création et de la liberté de programmation ;
- le développement d'une formation culturelle de qualité, en particulier dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle ;
- la préservation et la valorisation de notre patrimoine pour garantir, aujourd'hui, son accessibilité au plus grand nombre et, demain, sa transmission aux générations futures ;
- une reconnaissance du droit de chacun à développer la pratique culturelle de son choix.

À l'heure où la réforme territoriale, la situation des finances publiques mais aussi les fractures de la société interrogent les pouvoirs publics, le Ministère de la Culture et de la Communication, la Ville de Blois et la Communauté d'Agglomération de Blois réaffirment leur engagement en faveur de la culture, de sa force émancipatrice pour les individus et de son caractère indispensable pour nourrir la vie de la cité.

Aussi, l'État - Ministère de la Culture et de la Communication comme la Ville de Blois et la Communauté d'Agglomération de Blois s'engagent pour maintenir à partir de 2015 et pendant trois ans leurs financements respectifs en faveur de la culture et à poursuivre leur coopération au bénéfice de cette ambition partagée.

Pour une ville de taille moyenne, Blois et son Agglomération possèdent une offre culturelle tout à fait remarquable. En plus de son Château royal qui propose chaque année une exposition en lien avec ses collections, les Rendez-vous de l'Histoire brillent au plan national et permettent au sein des châteaux d'évoquer l'histoire contemporaine. Avec le soutien de la ville de Blois et du Ministère de la Culture et de la Communication, notamment par le Centre National du Livre (établissement public du ministère), ces rendez-vous intellectuels, de plus en plus ouverts à de multiples sujets, renforcent l'image de Blois au plan culturel. A noter également, le Festival BD Boum désormais doté d'une Maison de la BD au cœur de la ville et pouvant accueillir tout au long de l'année expositions, conférences, artistes etc.

La Ville de Blois possède une Scène nationale ainsi qu'une Scène de musique actuelles. Ces deux scènes labellisées témoignent de la qualité de l'offre musicale, théâtrale proposée à Blois. Dans un contexte financier plus contraint, Blois et son Agglomération ne souhaitent pas renoncer à cette offre culturelle qui la distingue de nombreuses villes de France. Par ailleurs, et depuis 20 ans, Blois, via le Conservatoire à rayonnement départemental et l'École d'art, initie chaque année à la musique et aux arts plastiques de nombreux scolaires. L'éducation culturelle n'est pas un vain mot et ces actions témoignent de priorités politiques donnant aux habitants et notamment aux plus jeunes la possibilité de découvrir de multiples champs culturels.

Cette volonté commune s'exprimera au cours des trois prochaines années dans le maintien d'une politique culturelle tournée vers :

- des établissements culturels, lieux de création et de diffusion artistique, lieux de transmission de la richesse patrimoniale, lieux de découverte et de pratique, lieux de rencontres entre les œuvres, les artistes et les publics.
- la construction d'un établissement culturel structurant pour le territoire et acteur essentiel dans la poursuite d'un objectif partagé en faveur de la démocratisation culturelle en direction de tous les publics.

### **Article 1 : Objet de la convention**

Il est acté entre les parties un maintien, pour les années 2015-2017, des financements respectifs en faveur des politiques publiques relatives :

- à la création et à la diffusion artistique ;
- au patrimoine historique, archéologique, architectural, urbain, muséal, archivistique ;
- à l'enseignement et à la formation artistique et culturelle ;
- au livre et à la lecture publique ;
- aux industries culturelles ;
- à la démocratisation culturelle, en particulier à l'éducation artistique et culturelle.

## Article 2 : Engagements de l'État

L'État s'engage à maintenir, pour les exercices budgétaires 2015-2017, le budget Culture sur le territoire de la Ville et de la Communauté d'Agglomération, tel qu'exécuté en 2014, soit un montant de 902 118€ en autorisations d'engagement, hors charges de personnel. A titre d'information, la ventilation, par programme, en 2014, était la suivante :

- programme 131 - création : 656 500€
- programme 175 – patrimoines : 53 101 €
- programme 224 – transmission des savoirs et démocratisation de la culture : 125 517€
- programme 334 – livres et industries culturelles : 67 000€

## Article 3 : Engagements de la Ville de Blois

La Ville de Blois s'engage à maintenir, pour les exercices budgétaires 2015-2017, sous réserve du vote annuel par l'assemblée délibérante, le budget Culture, tel qu'exécuté en 2014, soit un montant de 1 667 123 € en autorisations d'engagement. A titre d'information, la ventilation se décompose à partir des fonctions suivantes :

- Halle aux grains- Scène nationale de Blois (subvention): 697 104€
- Chato'Do - Scène de musiques actuelles  
compensation financière versée à l'association MARS dans le cadre de la DSP: 321 529€
- Musée du Château royal de Blois  
exposition 100 700€  
restauration d'oeuvres 17 436€
- Ville d'art et d'histoire (programme d'actions) 46 769€
- Centre européen de promotion de l'Histoire  
pour les Rendez-vous de l'Histoire (subvention) 362 136€
- Association BD Boum (subvention) 105 449€
- Recherche archéologique 16 000€

## Article 4 : Engagements de la Communauté d'Agglomération de Blois

La Communauté d'Agglomération de Blois s'engage à maintenir, pour les exercices budgétaires 2015-2017, sous réserve du vote annuel par l'assemblée délibérante, le budget d'actions culturelles du conservatoire, tel qu'exécuté en 2014, soit un montant de 111 000 € en autorisations d'engagement. A titre d'information, la ventilation se décompose à partir des fonctions suivantes :

- Conservatoire à Rayonnement Départemental (actions culturelles) 47 000€
- Halle aux grains- Scène nationale de Blois (subvention) 25 000€
- Chato' Do - Scène de musiques actuelles 39 000€

## Article 5 : Suivi de la convention

Chaque année, chacune des parties s'engage à produire, au co-contractant, pour le 31 mars de l'année en cours la programmation prévisionnelle de ses dépenses dans le périmètre retenu et le 31 janvier de l'année suivante l'état de la consommation réelle.

Une réunion est organisée annuellement, dans le respect des calendriers de programmation de chacun, afin que chacune des parties présente un bilan des actions menées et les actions projetées sur la durée restante du pacte.

## Article 6 : Actions concourant au développement des politiques culturelles

Le Ministère de la Culture et de la Communication, la Ville et la Communauté d'Agglomération de Blois s'engagent au développement de leurs politiques culturelles partagées, et notamment en matière de soutien à la création et au spectacle vivant, d'éducation artistique et d'action culturelle, mais aussi par des actions conjointes ou complémentaires visant à proposer une politique cohérente en faveur du patrimoine.

Les actions mentionnées ci-après précisent, de manière non exhaustive, les projets concourant à cet objectif.

- Action culturelle et développement des publics

L'ensemble des projets mentionnés ont pour facteur commun de poursuivre une politique partagée de démocratisation culturelle.

**L'action culturelle doit ainsi répondre à un double défi : attirer des publics** qui ne viendraient pas spontanément vers l'offre culturelle et **fidéliser les publics** pour qu'ils fréquentent en priorité les lieux culturels du territoire.

La politique culturelle intègre les enjeux de proximité et de médiation dans les différents quartiers de la ville pour renforcer le « vivre ensemble » et la citoyenneté. Ces interventions s'appuient sur de nombreuses actions culturelles menées en partenariat dans les établissements scolaires, des établissements culturels et des initiatives portées directement par la Ville et/ou Agglopolys. Des projets relevant de politiques interministérielles menées par l'Etat trouveront également le soutien du Ministère de la Culture et de la Communication; cela concerne, notamment, la **politique de la Ville**.

Dans le cadre du présent pacte, le Ministère de la Culture et de la Communication, la Ville de Blois et la Communauté d'agglomération de Blois maintiendront leur soutien de manière conjointe ou complémentaire aux projets d'action culturelle et artistique en direction de tous les publics.

- Le Conservatoire de Blois

L'engagement de la Communauté d'Agglomération porte sur les projets développés par le Conservatoire à rayonnement départemental au titre de l'enseignement artistique. Le Conservatoire favorise l'accès à la culture par le biais de l'orchestre à l'école et des classes à horaires aménagés musique en primaire et au collège.

Dans le cadre de son département théâtre, le Conservatoire mène un partenariat avec la Halle aux Grains, Scène Nationale. Celle-ci organise avec des artistes présents dans sa programmation des masters-class en faveur des élèves du Conservatoire.

- La Halle aux grains – Scène nationale de Blois

Créée en 1993, la Scène nationale de Blois, dirigée par Catherine Bizouarn depuis 2008, fait partie du réseau des 70 scènes nationales. A ce titre, elle propose une programmation pluridisciplinaire de qualité et ouverte à un large public ; elle met en œuvre un programme d'actions culturelles et éducatives visant à élargir les publics et donner à tous accès à la culture. La Scène nationale de Blois soutient la création dans le domaine du spectacle vivant, par le biais de co-productions et d'accueils en résidence d'ensembles musicaux, de compagnies dramatiques et chorégraphiques au rayonnement national et régional. Un axe fort entre la Scène nationale de Blois et la Scène conventionnée de Vendôme permet une nouvelle synergie au sein d'une même aire urbaine.

Par le présent pacte, l'Etat - ministère de la Culture et de la Communication et la ville de Blois réaffirment leur engagement pour la construction d'un nouvel équipement pour la Scène Nationale de Blois, projet inscrit au CPER 2015-2020. Cette réalisation, qui s'effectue en étroite concertation avec les services de l'Etat, s'avère indispensable pour permettre à cette scène de disposer d'un outil adapté à l'ensemble des missions confiées à un établissement labellisé scène nationale.

Au-delà du soutien au fonctionnement assuré conjointement avec la Ville de Blois, le Ministère de la culture et de la communication, soutiendra, les projets d'éducation artistique et culturelle menées dans les établissements scolaires (atelier théâtre) alors qu'Agglopolys soutiendra les actions en partenariat avec les classes du Conservatoire.

Par ailleurs, au titre de la "valorisation de la Loire et de ses abords", Agglopolys soutient la Halle aux grains pour que chaque année un spectacle hors les murs, à proximité des bords de Loire, soit proposé dans une des communes de l'agglomération hors Blois. Cette démarche s'inscrit également dans la volonté d'ouverture des publics.

- Le Chato'do – Scène de Musiques Actuelles de Blois

En 2005, la Ville décide de développer sa politique culturelle dans le domaine des musiques actuelles. Dans le cadre d'un premier contrat de délégation de service public, elle confie, en 2007, à l'Association MARS la gestion des deux équipements dédiés aux musiques actuelles: le Chato'do et les studios d'enregistrement Pôle Nord. Un second contrat est signé en juillet 2012 pour une autre période de 5 ans, jusqu'en 2017.

Le Chato'do, salle de concert de 600 places recevant plus de 7 000 spectateurs par an, se voit attribuer en 1997 le label SMAC par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Les missions confiées au délégataire comprennent la diffusion de spectacles (au minimum 35 par an), l'accompagnement des artistes bloisais et de la région en développement de carrière, l'appui aux pratiques artistiques et culturelles par le fonctionnement d'un centre de ressources et d'une plateforme numérique de diffusion de groupes régionaux.

Cet équipement professionnel, soutenu conjointement par la Ville de Blois et le Ministère de la Culture au titre de son fonctionnement, conduit ainsi un projet permanent dans le champ des musiques actuelles.

Enfin, le Chato'do développe une action de médiation et de sensibilisation à destination des publics, adultes et d'âge scolaire. Cette action, en cours de structuration, est illustrée par la création récente d'un service des publics.

Plus particulièrement dans le cadre de ce pacte, le Ministère de la culture et de la communication apportera son soutien au service des publics; Agglopolys soutiendra le partenariat entre le Conservatoire et le Chato'do pour les classes de musiques actuelles.

- Le Musée du Château royal de Blois – Musée des Beaux-arts, Musée de France

Le Musée des Beaux-Arts du Château royal de Blois présente près de trois cents œuvres, peintures, sculptures et objets d'art, qui retracent l'histoire des arts européens du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècles. Fort de ces collections qu'il enrichit régulièrement et en lien avec le monument qui les abrite, véritable panorama de l'architecture française, le Musée s'attache à la réalisation d'expositions temporaires d'envergure nationale et/ou internationale accompagnées de catalogues qui font référence.

Chaque année, la conservation du Château et des musées de Blois propose ainsi une exposition en lien avec les collections, l'histoire du Château ou les célébrations nationales. L'exposition temporaire 2015, *Trésors royaux la bibliothèque de François 1<sup>er</sup>*, organisée dans le cadre des célébrations nationales éponymes, bénéficiera du partenariat exceptionnel de la Bibliothèque nationale de France et du label « Exposition d'intérêt national ». Parallèlement à ses missions de diffusion et de valorisation, le Musée doit achever le récolement réglementaire des quelques 35 000 biens conservés ainsi que la poursuite des campagnes de restauration connexes.

Dans le cadre du présent pacte, le Ministère de la Culture et de la Communication poursuivra son soutien au bénéfice de: l'organisation d'expositions temporaires accompagnées de publications, la poursuite des campagnes de restauration des collections, les opérations de récolement et post-récolement.

La Ville de Blois maintiendra son soutien à l'organisation des expositions et à la restauration d'oeuvres d'art.

- La Cathédrale de Blois

L'ancienne basilique dédiée à Saint Solenne est rebâtie et transformée aux XII<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, puis reconstruite après l'ouragan de 1678 et placée sous le vocable de Saint-Louis. Lors de la création du siège épiscopal de Blois en 1697, elle devient cathédrale.

Régulièrement entretenue par l'Etat, propriétaire, la Cathédrale est conservée dans un bon état général et constitue, avec le Château royal, l'un des monuments principaux de la ville de Blois.

Les dernières campagnes de travaux ont porté sur les toitures du grand comble, la restauration de l'orgue Merklin et la création d'un ensemble de 33 verrières par l'artiste néerlandais Jan Dibbets réalisées par le maître verrier Jean Mauret de 1998 à 2000.

Après la restauration de la chapelle Saint Solenne et de son mobilier en 2012, la restauration complète des toitures des bas-côtés est programmée en 2015 et 2016.

- Le label Ville d'art et d'histoire

Labellisée Ville d'art et d'histoire en 1986 par le Ministère de la culture et de la communication, la Ville de Blois s'est engagée à valoriser son patrimoine historique et architectural en sensibilisant la population locale tout en proposant un accueil qualitatif au public touristique.

La convention Ville d'Art et d'Histoire entre l'Etat et la Ville de Blois, renouvelée en 2010, permet de proposer un ensemble d'actions de valorisation, notamment :

- la poursuite d'une programmation de visites découvertes et d'animations en basse et haute saison
- la coordination et animation des Journées Européennes du Patrimoine et de la journée du patrimoine à destination des enfants
- la poursuite et le développement des activités pédagogiques
- la poursuite et le développement des ateliers sur l'artisanat d'art
- la publication de plaquettes consacrées au patrimoine blésois
- le développement de l'application Visit'Blois

- le renforcement de la communication du label et de la programmation culturelle

Dans le cadre du présent pacte, le Ministère de la culture et de la communication poursuivra son soutien aux activités du service et accompagnera la ville de Blois dans le développement des outils opérationnels liés au label. En outre, une étude sera menée sur le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine et son fonctionnement.

- Les Rendez-vous de l'Histoire

Depuis 1998, l'association Centre européen de promotion de l'histoire s'est donnée pour objet d'organiser à Blois un festival annuel consacré à l'Histoire et de concourir ainsi à attirer l'attention du grand public sur cette discipline par l'organisation d'expositions, de conférences, de colloques, salon du livre d'histoire et autres animations.

" Les Rendez-vous de l'Histoire ", proposés chaque année en octobre, rencontrent un succès toujours plus large, tant auprès du grand public (24 000 personnes) que des spécialistes de la discipline ; plus de 400 intervenants animent les débats, conférences...

Dans le cadre du présent pacte, le Ministère de la Culture et de la Communication et la ville de Blois poursuivront leurs soutiens aux "Rendez-vous de l'Histoire".

- BD Boum

Tout au long de l'année, l'association BD Boum propose des ateliers et interventions d'auteurs dans les écoles du département, anime un Centre de Ressources de Bande Dessinée, crée et loue des expositions.

L'association organise par ailleurs, chaque année, durant trois jours, un festival consacré à la bande dessinée qui accueille 20 000 visiteurs et 120 auteurs. L'association, au travers de ce festival, poursuit trois objectifs: l'accès libre à des expositions de qualité, l'action en direction des jeunes publics et l'aide aux jeunes créateurs.

Afin de développer son action et d'accueillir d'autres publics, l'association BD Boum et la Ville de Blois ont mené pendant deux ans une réflexion sur le projet d'une Maison de la bande dessinée ; ce nouveau lieu culturel, de 750 m<sup>2</sup> consacré à la bande dessinée a été ouvert au public en février 2015.

Dans le cadre du présent pacte, le Ministère de la culture et de la communication, au titre de ses politiques de droit commun, et la ville de Blois accompagneront les activités de l'association.

- La recherche archéologique

Le territoire de la ville de Blois est occupé de façon permanente depuis l'époque gauloise et l'essor de cette ville sera croissant à partir de l'Antiquité. Les vestiges archéologiques encore préservés sous les constructions actuelles sont donc nombreux et témoignent de ce passé dynamique.

Le Ministère de la Culture et de la Communication soutient des actions de recherche (archéologie programmée) permettant de poursuivre les investigations et d'approfondir nos connaissances sur l'histoire de la ville et de son territoire: projet collectif de recherches (PCR) sur l'histoire de Blois (Responsable : D. Josset - INRAP et Laboratoire Archéologie et Territoires, UMR 7324 CITERES àTours ) ; étude sur le bâti du Château de Blois (Responsable : S. Bryant- Ingénieur de recherche à L'INRAP, rattaché à l'UMR 7041 ArScAn, Archéologie environnementale); inventaire des sites archéologiques de la forêt de Blois. Sont enfin concernées des actions de valorisation des résultats de ces recherches auprès d'un large public (publications, conférences, actions lors des journées nationales de l'archéologie).

Dans le cadre du présent pacte, le Ministère de la culture et de la communication poursuivra son soutien aux projets de valorisation de recherches archéologiques effectuées sur le territoire bloisais.

## Article 7 : Conditions d'application

La présente convention produira ses effets sous réserve de son approbation par le conseil municipal et le conseil communautaire.

## Article 8 : Avenant

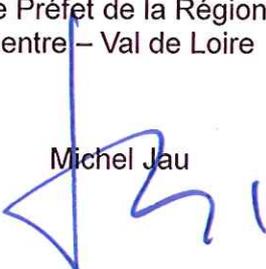
Ce pacte pourra faire l'objet d'un avenant pour tenir compte des éventuels transferts de compétence vers des établissements publics de coopération intercommunale.

## Article 9 : Résiliation

En cas de non-respect de l'une ou l'autre de ces dispositions par l'une des parties et notamment des principes rappelés en préambule, chacune des parties est libérée de ses engagements après réunion de concertation sous l'égide du Préfet de région.

Fait à Blois..... en trois exemplaires, le **11 JUIL. 2015**

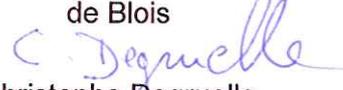
Le Préfet de la Région  
Centre – Val de Loire

  
Michel Jau

Le Maire de la Ville de Blois

  
Marc Gricourt

Le Président de la  
Communauté d'Agglomération  
de Blois

  
Christophe Degruelle